
FRENCH LANGUAGE

Paper 2 Reading and Writing

8682/22

May/June 2016

1 hour 45 minutes

INSERT / ENCART

READ THESE INSTRUCTIONS FIRST

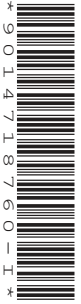
This Insert contains the reading passages for use with the Question Paper.

You may annotate this Insert and use the blank spaces for planning.
This Insert is **not** assessed by the Examiner.

LISEZ D'ABORD CES INSTRUCTIONS

Cet encart contient les textes à utiliser avec la feuille d'examen.

Il est permis d'annoter l'encart et d'utiliser les espaces vides pour faire un plan.
Cet encart **n'est pas** corrigé par l'Examinateur.



This document consists of **3** printed pages and **1** blank page.

Section 1

Lisez le **Texte 1** et répondez aux **Questions 1, 2 et 3** sur la feuille d'examen.

Texte 1

Cigarette électronique : une bonne alternative au tabac ?

La cigarette électronique (ou e-cigarette) est un appareil plastique ou métallique émettant une vapeur qui ressemble visuellement à la fumée produite par la combustion du tabac de la cigarette normale. Ces e-cigarettes ressemblent plus ou moins à des cigarettes traditionnelles et reproduisent presque toutes les sensations de fumer. Elles sont constituées d'une cartouche dans laquelle se trouve un liquide spécial contenant des arômes et normalement de la nicotine. Lorsque l'utilisateur aspire, le liquide mélangé à l'air est diffusé sous la forme d'une vapeur qui est inhalée.

5

Les adeptes préfèrent souvent le terme « *vapoter* » (dérivé du mot « vapeur ») au lieu de « fumer », d'où l'apparition de ce nouveau verbe dans l'édition 2015 des grands dictionnaires français.

10

Les e-cigarettes sont de plus en plus en vogue, voyant leur usage se développer progressivement. En 2014, on comptait pas moins de 7 millions de « *vapoteurs* » en Europe, tandis qu'à la satisfaction de tous, les ventes de cigarettes traditionnelles ont chuté de 7,6 %. Ni les fortes augmentations de taxes, ni les interdictions de fumer dans les espaces publics fermés, ni la publication d'avertissements sur les paquets n'avaient abouti à une baisse pareille.

15

Ces nouveaux produits sont le plus souvent présentés par leurs fabricants comme une aide efficace et sans danger pour les fumeurs qui veulent renoncer au tabac – suppression des symptômes de manque, diminution de l'envie de fumer, autant par la simulation de l'acte de fumer une véritable cigarette que par l'apport de nicotine. La moitié de ceux qui ont testé l'e-cigarette ont réussi à réduire leur consommation de tabac, ou même à l'arrêter, attestant moins de toux et une respiration plus facile.

20

Selon ses partisans, l'e-cigarette émet très peu de produits toxiques, et certainement dans des quantités bien moindres qu'une cigarette classique. Le docteur Paul Garnier, spécialiste en maladies respiratoires, confirme l'absence de conséquences nocives sur la santé, quelles que soient la durée de l'exposition à la vapeur ou sa concentration. Cent médecins français ont signé fin 2013 une déclaration soulignant son efficacité dans la lutte contre le tabagisme. Ils ont affirmé : « Selon nous, la cigarette électronique peut être conseillée à tous nos patients désireux d'arrêter de fumer. Aller à l'encontre de ce substitut au tabac n'a pas de sens – le gouvernement devrait plutôt en faire la promotion. »

25

Section 2

Maintenant lisez le **Texte 2** et répondez aux **Questions 4** et **5** sur la feuille d'examen.

Texte 2

Cigarette électronique : initiation au tabagisme ?

La vapeur de la cigarette électronique est souvent présentée comme une alternative nettement moins nocive que la fumée du tabac, les substances contenues dans la fumée étant avant tout celles qui provoquent des maladies mortelles. La plupart de ces substances semblent effectivement absentes de la vapeur, et celles qui y ont été détectées sont à des niveaux bien inférieurs que lors de la combustion du tabac.

5

Toutefois, vu le manque de données précises disponibles sur l'efficacité du produit ou sur les dangers potentiels de l'inhalation répétée à long terme des substances contenues dans les vapeurs, une certaine prudence s'impose. Il faut aussi se demander si les substances délivrées par les cigarettes électroniques sont vraiment celles annoncées par les fabricants. « Ce qui est clair, c'est que les données existantes montrent que l'aérosol produit n'est pas de la simple "vapeur d'eau", comme le prétendent souvent les stratégies de marketing de ces produits », affirme l'*Organisation mondiale de la santé (OMS)*. Celle-ci met donc en garde contre la toxicité potentielle de certaines e-cigarettes, en rappelant leur niveau élevé de nicotine, qui est classée « substance toxique très dangereuse ».

10

L'*OMS* recommande donc la prohibition de la vente des e-cigarettes aux mineurs, pour qui la consommation poserait de « graves menaces ». Elle préconise aussi l'interdiction de vapoter dans des espaces publics fermés, car on ne connaît pas l'effet à long terme du vapotage passif. Les quantités absorbées sont très petites mais les personnes âgées ou jeunes, ainsi que les femmes enceintes, peuvent être exposées au risque si les gens sont nombreux à vapoter dans un lieu fermé.

15

20

L'*Office français de lutte contre le tabagisme (l'OFLT)* accepte que les e-cigarettes sont moins nocives pour les fumeurs existants et qu'elles peuvent les aider à réduire leur consommation de tabac. Cependant, il avertit qu'elles peuvent en même temps représenter pour les adolescents une porte d'entrée à l'addiction à la nicotine et le passage, par la suite, au tabac fumé. Paradoxalement, un produit qui est vendu comme outil de réduction de consommation du tabac peut en réalité être un outil promotionnel indirect qui incite les comportements fumeurs et la banalisation du fait de fumer.

25

BLANK PAGE

Permission to reproduce items where third-party owned material protected by copyright is included has been sought and cleared where possible. Every reasonable effort has been made by the publisher (UCLES) to trace copyright holders, but if any items requiring clearance have unwittingly been included, the publisher will be pleased to make amends at the earliest possible opportunity.

To avoid the issue of disclosure of answer-related information to candidates, all copyright acknowledgements are reproduced online in the Cambridge International Examinations Copyright Acknowledgements Booklet. This is produced for each series of examinations and is freely available to download at www.cie.org.uk after the live examination series.

Cambridge International Examinations is part of the Cambridge Assessment Group. Cambridge Assessment is the brand name of University of Cambridge Local Examinations Syndicate (UCLES), which is itself a department of the University of Cambridge.